

# *Le petit journal*

*de Saint-Chels*

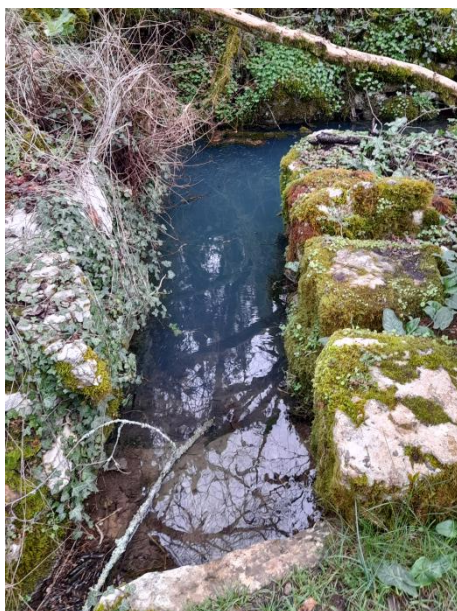
[www.saint-chels.fr](http://www.saint-chels.fr)

 [COMMUNE DE SAINT CHELS](#)

[et sur l'appli intramuros pour les smartphones](#)

## Sommaire n° 62 Mars 2024

- Infos conseil municipal
- Infos associations
- Divers
- Agenda



Source de Bouyssolle Mars 2024

« Le petit journal » – Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS Adresse internet :

[mairie.stchels@wanadoo.fr](mailto:mairie.stchels@wanadoo.fr)

## Délibérations

1<sup>er</sup> septembre 2023

- Encaissement d'un chèque sur le budget communal.
- Virement de crédit n° 3.

5 octobre 2023

- Avis sur la demande d'autorisation de travaux (DP 04625423 F00001 Masbou Alain) pour projet situé dans la réserve nationale d'intérêt géologique du département du Lot.
- Versement subvention de l'association de chasse de Saint-Chels.
- Expérimentation du compte financier unique : candidature.
- Avis sur le rapport du prix et de la qualité (RPQS) du service assainissement non collectif du Grand Figeac 2022 (SPANC).
- Aliénation d'un chemin rural au lieu dit « Combe de Laye ».

9 novembre 2023

- Versement subvention 2023 au comité des fêtes de Saint-Chels.

8 décembre 2023

- Travaux de plancher au presbytère.
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI de la Vallée du Célé. Année scolaire 2023-2024.
- Participation ALSH des communes extérieures au RPI des écoles de la Vallée du Célé.
- Recensement de la population 2023.

- Création de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat en application du décret n°2023-1006 du 31/10/2023.

26 janvier 2024

- Adressage, validation du nom des voies.
- Agrandissement du cimetière, déplacement du parking existant.
- Demande d'aide financière au département au titre des amendes de police pour la construction du parking du cimetière.
- Aide financière au voyage du collègue de Cajarc.
- Acceptation du don de tableaux de Mme Caranicolas.
- Cloches de l'église : demande de subvention à la région Occitanie/Pyrénées –Méditerranée au titre de fond régional d'intervention.
- Cloches de l'église : demande de subvention au département du patrimoine remarquable.

### **Ecoles :**

A la rentrée scolaire 2023-2024, 5 enfants de la commune sont scolarisés dans les écoles de Cajarc.

Jade Calmettes en CP

Malory Pons et Lina Mourgues en CM1

Eva Pourcel et Leilou Serres en CM2

Un enfant est scolarisé sur le RPI de la Vallée du Célé.

## **Etat civil**

### **Naissance**

La commune a enregistré 2 naissances

Mélia Flaujac, fille de Damien Flaujac et Junie Silvente-Galéra né le 29 juillet 2023.

Liam Henrioux, fils de Samuel Henrioux et Jenny Ridet né le 27 décembre 2023.

### **Décès**

La commune a enregistré le décès de Marcel Pradines le 20 octobre 2023

### **Recensement**

Entre le 18 janvier et le 8 mars a eu lieu l'opération de recensement sur notre commune.

L'opération a été menée par Sylvie Raffy, coordonnateur communal et Junie Silvente, agent recenseur.

Nous les remercions pour leur maîtrise de l'opération.

Nous aurons les résultats officiels début 2025, mais déjà nous pouvons révéler que la population recensée a été de 154 personnes, pour 142 en 2014.

Une évolution qui permet de maintenir le niveau de population autour de 150 personnes, seuil mini pour être financé correctement par l'état en fonction des critères actuels.

### **Extension du cimetière et création de places de parking**

Le cimetière est presque saturé, nous avons donc entrepris 2 actions :

- La reprise des emplacements abandonnés, nous pourrions récupérer quelques emplacements dans l'ancien cimetière
- L'extension du cimetière derrière la chapelle sur l'actuel parking situé à l'arrière du cimetière une dizaine d'emplacements seront créés.
- Ce projet va nécessiter l'extension du mur d'enceinte sur l'arrière du cimetière, tout en conservant l'accès véhicule à l'arrière de l'église, ainsi que la création d'emplacements de stationnement le long de la route de Barbes permettant un accès sécurisé.

Nous recherchons des financements permettant de réaliser ce projet et espérons le mener à bien courant 2024.

## **Vœux**

Le dimanche 14 janvier 2024 les Saint-Chelois étaient conviés à la cérémonie des vœux.

Ils sont venus nombreux pour partager ce moment de convivialité et pouvoir échanger avec les élus communaux.

Étaient également présents :

Francoise Lapergue, Frederic Decremp élus départementaux du canton vallées et causses

Jean Pierre Ginestet vice président du grand Figeac chargé du secteur sud.

Jacques Viratelle maire de Cajarc, André Ortalo maire de Larnagol,

Jerome Burger représentant les pompiers de Cajarc

Le maire a présenté les réalisations de 2023 et les projets de 2024.

Les associations ont été mises en avant pour leurs actions sur la commune ainsi que les partenariats avec Grand Figeac et le Parc régional.

### **Noël des enfants :**

Le dimanche 17 décembre a eu lieu le traditionnel Noël. Les enfants et les parents ont apprécié l'arrivée du Père Noël. L'après midi a été un moment de convivialité pour tous. La soirée s'est terminée avec un repas.

### **Soirée Jeux :**

Le vendredi 24 février au soir le comité des fêtes a organisé une première soirée jeux à la salle des fêtes. Une trentaine de participants, jeunes et adultes, se sont retrouvés pour cette soirée. Chacun avait apporté des gâteaux et des jeux et les tables se sont organisées pour découvrir de nouveaux jeux, faire une partie d'échecs, ou de Bourre ou simplement de jeux classiques. L'ambiance était conviviale et nous sommes convenus que l'expérience méritait d'être renouvelée.

### **Voirie :**

Le programme de réfection et le programme d'entretien pour 2024 ont été déterminés avec la Communauté de Communes qui est en charge de la compétence.

Les saignées d'évacuation des eaux pluviales devraient être remises en état au premier trimestre. Nous rappelons qu'il est souhaitable qu'elles soient entretenues dans l'année (enlèvement des feuilles, désherbage afin de leur garder leur efficacité). Une attitude citoyenne pour celles proche de chez vous. Le bon fonctionnement de ces saignées prolonge la durée de vie des chaussées.

Le programme de réfection des chaussées se fera sur deux exercices désormais afin d'avoir des chantiers plus importants et pouvoir avoir des prix auprès des intervenants. Pour 2024/2025 la commune a demandé la réfection complète de la voie communale VC118/V2 de la RD 17 à la croix des

Escures. Ce tronçon très fréquenté est en très mauvais état. Nous avons demandé que ces travaux soient réalisés après la fin des interventions d'ENEDIS sur la ligne MT.

Le programme de réparation en Point à Temps (PATA) n'est pas encore défini à ce stade.

Enfin les équipes de grand Figeac interviendront pour l'entretien du cimetière, des places, du parking de la mairie, de la RD de la mairie au bourg et du couderc du lotissement et monument des 4 routes :

- semaine du 18 au 22 mars (**pour Pâques**)
- semaine du 22 au 28 (**pour le 8 mai et la fête de l'accordéon**)
- semaine du 24 au 29 juin) avec en plus le chemin de l'église entre Rau et le chemin du château d'eau (**pour les vacances**)
- semaine 34 (du 21 au 25 août) (**pour la fête de Saint Chels**)
- semaine 42 (du 16 au 20 octobre) (**pour la toussaint et le 11 novembre**)

**PEPS (association Patrimoine, Environnement et Pierres Sèches entre Lot et Célé) :**

L'association de rénovation des murets est très active sur notre commune :

En 2023 la construction du muret de gauche du lotissement le long de de la RD 82. Le muret le long de la cuisine de la salle des fêtes a également été terminé.

En ce début 2024, la première tranche de la réfection du muret le long de RD 82 au mas de Laborie à été lancée. Les futurs chantiers de l'association seront définis lors de la réunion du bureau du mois de mars et validés en AG.

De nombreux Saint-Chélois sont actifs dans l'association. Les chantiers ont lieu chaque vendredi. Pour les rejoindre ou demander une intervention de l'association, contactez le Président Roland Agrech 06.12.11.37.93.

## Consignes de précaution

Comme chaque année, nous vous rappelons la vigilance et les mesures à prendre pour quatre risques majeurs auxquels nous sommes exposés. Des fiches détaillées sont à votre disposition sur le site de la commune rubrique [www.saint-chels.fr/le-village](http://www.saint-chels.fr/le-village).

### Ambroisie



Cette plante invasive se développe principalement en zone humide. Son pollen émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles.

C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité.

Si vous observez la présence de cette plante il faut avertir d'urgence la mairie ou le correspondant Ambroisie de la commune, Dominique Pary 07.66.33.60.82. Il faut agir vite pour éviter la propagation qui est rapide ; la préfecture a mis en place une procédure d'identification et de destruction de la plante.

### Moustique tigre



Cet insecte est vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le virus Zika.

Pour enrayer la prolifération il faut éliminer ou entretenir toutes sources d'eau stagnantes : Vieux pneus, arrosoirs, soucoupes de pots de fleurs, gouttières, égouts, creux d'arbres, ferrailles, bassins divers, fût d'eau de pluie... Il

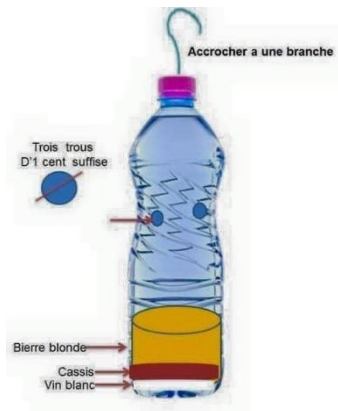


est nécessaire de passer régulièrement le jardin et les exploitations agricoles en revue pour les éliminer.

Vous pouvez signaler la présence de moustiques tigres via un site dédié (<http://www.signalement-moustique.fr/>) ou une application pour smartphone i Moustique® de l'Eid-Atlantique.

Référent commune : Janine Vinghes

## Frelon asiatique



C'est le moment de piéger les frelons asiatiques car les reines sortent de terre pour se nourrir à partir du mois de février. Il est recommandé de mettre des pièges à guêpes, confectionnés selon le modèle ci joint. Une reine prise, c'est un nid en moins pour le printemps.

## Prévention incendie

Nous sommes très exposés au risque d'incendie et pour votre sécurité nous vous rappelons l'obligation légale de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de votre maison si celle-ci est à moins de 200 m de bois, forêts, landes ou friches. Vous avez aussi obligation de débroussailler sur une largeur de 10 m de part et d'autre des chemins d'accès à votre maison.

En cas de non-respect des obligations de débroussailler, les propriétaires encourent une amende de 4ème classe soit 135 euros.

Le brûlage des déchets végétaux verts des parcs et jardins demeure interdit ainsi que le brûlage des résidus de paille et autres résidus de culture, sauf dérogation préfectorale pour motifs sanitaires.

En ce qui concerne le brûlage des rémanents forestiers (produits d'abattage dans les espaces présentant les caractéristiques d'une forêt et linéaires de haies champêtres) les propriétaires ou les personnes mandatées sont autorisées à le pratiquer du 15 septembre au 15 juin si la situation le permet et en prenant les précautions d'usage.

Ces feux doivent faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la mairie (formulaire à disposition).

### **Don du sang :**

Les prochaines collectes auront lieu à Cajarc.

16 avril 2024

30 juillet 2024

15 octobre 2024

23 décembre 2024

Les besoins en produits sanguins sont quotidiens, il n'existe aucun traitement ni médicament capable de se substituer au sang humain. **DONNEZ VOTRE SANG** pour sauver des vies.

### **Compostage**

Le compostage devient une obligation pour tous (collectivités et ménages) depuis le 1er janvier 2024 suite à la loi AGEC (anti gaspillage) de 2020.

Les déchets alimentaires et les déchets verts ne doivent plus aller dans les poubelles marron (déchets résiduels).

Le Grand Figeac en partenariat avec le Syded a organisé une distribution de kits de compostage gratuit durant octobre et novembre, une autre distribution devrait avoir lieu courant 2024, pour ceux qui voudrait un kit, il pourra être retiré en déchetterie après commande auprès du Syded pour la somme de 20€.

## **Comité des fêtes**

Le samedi 10 février était organisée l'A G du comité des fêtes.

Après présentation du bilan financier, positif pour toutes les manifestations de l'année, il a été procédé à la constitution du bureau, deux nouvelles entrées sont à noter.

Co présidents : Romain LAFFERRERIE et Fabien MASBOU

Vice présidents : Amélie PEZET et Sophie POURCEL qui remplace Pierre FINET

Trésorières : Céline MERLE et Mélanie PEZET

Vice trésorières : Florence SOLAL

Secrétaires : Cyril MASBOU et Maxime LARNAUDIE qui remplace Junie SILVENTE.

## **Chasse**

L'association de chasse de Saint-Chels a prélevé :

36 chevreuils

27 sangliers

2 cerfs

Le **repas pavé de cerf** est prévu le 24 mars à 12 heures.

Inscriptions au 05 65 40 75 60. Places limitées

**Pensez à apporter vos couverts.**

### **Location salle des fêtes (année 2023)**

Locations extérieures : 7

Associations extérieures : 4

Locations Saint-Chélois : 1

Cuisine : 4

Comité des fêtes : 4

Société de chasse : 1

Les Amis du Musette : 1

Activité physique adaptée : 6

**Dernièrement, les habitants du bourg ont été dérangés par un volume sonore intense provenant de la salle des fêtes, qui a duré toute la nuit. Pour pouvoir agir contre ces nuisances, il est demandé aux habitants de prévenir rapidement la gendarmerie et d'en avertir les élus. Ces incivilités doivent être constatées légalement pour que nous puissions poursuivre les contrevenants.**

## Pluviométrie



**Pluviométrie Saint-Chels au lieu dit « les Escures »**

**Monsieur Météo : Alain Lupien**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	71	157,5	28	176	93	48	98	44	68,5	13
Février	65	90,5	77	61	43	65	71,5	44	18	92
Mars	73	120	124	106	28,5	74	20	71	108	
Avril	125	104	56,5	48	83	63	36	77	80	
Mai	61	89	106	117	74,5	44	112	37	42	
Juin	82	90	126	63	30,5	89,5	133,5	81	92	
Juillet	13	22,5	57,5	55	40	5,5	68	2,5	64,5	
Août	109,5	19	49,5	23	56	75	27	26	16,5	
Septembre	41,5	36	88	3	26	79	189	40	35	
Octobre	46	88,5	18,5	56	102	172	38	13	100	
Novembre	41	88,5	43	62	150	45	90	97,5	193	
Décembre	14	14	141	88	135	153	152	53	129	
<b>Total année</b>	<b>742</b>	<b>919,5</b>	<b>915</b>	<b>858</b>	<b>861,5</b>	<b>913</b>	<b>1035</b>	<b>586</b>	<b>945,5</b>	<b>105</b>

## PRATIQUE :

### DECHETS

Il est recommandé de bien mettre à plat les cartons, tétra-bricks et de compacter les bouteilles plastiques afin d'éviter le débordement des bacs verts.

**Les gros cartons d'emballage, bidons et autres contenants volumineux doivent être portés à la déchetterie. Aucun dépôt sauvage à proximité des bacs.**

Agissons avec civisme et dans le respect de la propreté de notre village et de l'environnement et le respect des éboueurs.

Merci de laisser ces consignes dans les gîtes à destination des vacanciers.

### **Déchetterie (route de Gréalou à Cajarc)**

**Mardi de 9 à 12 heures**

**Mercredi, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures**

**Samedi de 9 à 12 heures**

**Mercredi de 14h à 16h** : Association Regain : Dépôt électroménager

Il est possible de récupérer gratuitement du compost à la déchetterie

### **Ramassage poubelles**

**Marron** : lundi matin toutes les semaines

**Vertes (recyclable) (Bacs verts)** : vendredi tous les 15 jours

### **Cimetière**

Merci de veiller à bien respecter les consignes de tri :

**Bac marron** : végétaux uniquement sans pots plastiques.

**Bac Vert** : plastiques, papiers, cartons.

**Les pots en terre cuite et compositions contenant plâtre ou ciment sont laissés à proximité des bacs.**

**Horaires d'ouverture de la mairie**

Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures

Téléphone / répondeur : 05 65 40 75 61

**Bibliothèque :**

Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures

**Messe :** 1<sup>er</sup> samedi du mois à 18h00

**ENEDIS** urgences dépannage électricité : 09.72.67.50.46

**SAUR:** 05 81 91 35 07

**Trésor public :** Mardi de 9 h à 11 h 30 (maison des services et associations de Cajarc)

**Salle polyvalente :** Tarifs location : 05 65 40 75 61 Mairie

Pour les Saint-Chélois	Pour l'extérieur
80 € salle + chambre froide	160 € salle + chambre froide
150 € salle + chambre froide + cuisine	+80 € journée supplémentaire
Chambre froide journée : 5€	300 € salle + chambre froide + cuisine
Cuisine + chambre froide journée : 15€	+150 € journée supplémentaire
	Salle forfait 1 heure en semaine :
	Associations et assimilés : 15 €
	Privés et sociétés : 30 €

**Numéros utiles :**

Gendarmerie : 05 65 40 65 17	Pompiers : 18	SAMU : 15
Médecins Cajarc Dr Cauchetiez : 05 65 3437 13 Dr Laporte : 05 65 4076 54 Dr Couderc : 05 65 40 62 90 Médecin Marcilhac-sur-Célé Dr Dylla Stéphan 07 86 75 26 63	Cabinet infirmières : place Jacques Chapou : 05 65 50 24 08  Cabinet infirmières : 8, rue des écoles : 05 65 50 25 77	
Kiné Cajarc Laurens Cédric : 05 65 34 47 03 Traversac David : 05 65 40 66 71 Marcilhac sur Célé Delbos Alain : 07 83 99 02 28	Pharmacie : 05 65 40 65 15  Cabinet dentaire : 05 65 34 63 42	

Assistante sociale : Drulhes Florianne 05 65 53 48 00

Secours Catholique Cajarc : 06 71 11 81 57/07 82 52 43 33

Restau du cœur Cajarc : 06 78 19 83 80 (mercredi 14h-16h tous les 15 jours)

Croix Rouge Vestiboutique Cajarc : 05 65 34 13 36

# Calendrier 2023

Vendredi 3 mai: Fête de l'accordéon.

Mercredi 8 mai à 10h15 au monument aux morts: Dépôt de gerbe.

Jeudi 9 mai: Pétanque, rando, VTT, petit repas.

16, 19 et 21 juillet: Théâtre animé par les Saint-Chélois.

Mercredi 31 juillet : Salon du livre, animations, Mercatou, randonnée nocturne.

24, 25 et 26 août: Fête votive.



**« Le petit journal » – Bulletin d'information de la commune  
édité par la Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS**



